

**Assistant(e)s Maternel(le)s
Recommandations du SMAPE
liées au déconfinement à partir du 11 mai 2020**

Mise à jour le 05/05/2020 ce document risque d'évoluer en fonction de la parution de nouvelles recommandations officielles

Le Président de la République a annoncé le début du déconfinement le 11 Mai, le Premier ministre a donné les orientations pour que celui-ci se passe au mieux : conditions de reprise du travail, accueil des enfants scolarisés...

Certains d'entre vous ont poursuivi l'accueil, utilisant parfois la possibilité d'accueillir jusqu'à 6 enfants dans le cadre de votre agrément.

D'autres, avaient cessé d'accueillir soit pour motif de fragilité ou de facteurs de risques personnels (ou celle d'un membre de la cellule familiale) soit parce que les parents ont pu garder leur enfant. Dans le premier cas, il vous appartient d'avoir l'avis de votre médecin avant une éventuelle reprise.

Pour les autres, la reprise de travail pour les parents employeurs va entraîner la reprise de vos accueils, si vous êtes encore en contrat avec ces derniers.

Les modalités de reprise :

Chez le jeune enfant, la contamination semble se faire essentiellement par le toucher des surfaces contaminées par les gouttelettes expectorées. Toutes nos recommandations en tiennent compte.

Pour les Maisons d'assistants maternels qui avaient cessé leur activité du fait d'un nombre d'enfants supérieur à 10, elles pourront de nouveau ouvrir sans dépasser l'accueil de 10 enfants simultanément. Il est conseillé de se rapprocher des parents pour les en informer.

Les assistants maternels qui exercent à domicile gardent la possibilité d'accueillir jusqu'à 6 enfants par dérogation dans la limite de 8 enfants présents au domicile. La fiche de déclaration est téléchargeable sur le site du ministère :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/declaration-recours-assistant_maternel-pmi-covid-19.pdf

Ce document a pour objectif de vous permettre d'appréhender au mieux l'organisation de vos accueils. Tous les documents relatifs à la crise sanitaire en lien avec l'accueil d'enfants ont été mis en ligne sur le site du département (<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-parent/faire-garder-son-enfant/>). Des mises à jour sont régulièrement effectuées selon les communications de la Direction Générale de la Santé.

Seules les mesures gouvernementales sont obligatoires et les autres recommandations de ce document n'ont qu'un caractère informatif.

Vos référents restent joignables sur leur portable professionnel ou par mail.

Fiche 1 Les mesures barrières et gestes d'hygiène à mettre en œuvre en toute circonstance

Les gestes simples sont rappelés par les affichettes du ministère.

- Le lavage des mains sera fréquent, au moins toutes les deux heures, avec du savon et les essuyer avec un essuie-mains à usage unique : avant le repas, après passage aux toilettes, avant de se moucher (si possible) et après s'être mouché ou avoir mouché un enfant, avoir toussé ou éternué et de manière générale après chaque geste sale / avant chaque geste propre ;
- Le port du masque est obligatoire
- La distanciation sociale d'un mètre entre adulte : ne pas serrer la main ni s'embrasser pour saluer les parents employeurs, proscrire les « bisous » aux enfants sur le visage et les mains ;
- aérer régulièrement la maison et cela au moins 15 mn 3 fois par jour
- vider tous les jours les poubelles .



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Fiche 2 L'arrivée des enfants et des parents

Afin de limiter les risques tout en respectant le moment d'échange avec les parents, nous vous conseillons de :

- Accueillir les parents à l'extérieur de l'habitation. À défaut, rester dans l'entrée du domicile ;
- Demander, dans la mesure du possible au parent de venir seul, équipé d'un masque ;
- Organiser en amont l'accueil des familles de façon échelonnée en prévoyant 10 minutes entre chaque famille ;
- Il est fortement préconisé que chaque parent qui entre chez vous utilise au préalable une solution hydro alcoolique pour se désinfecter les mains ;
- Afin de limiter le temps de transmission celles-ci pourront se faire par mail ou par SMS.
- Chaque parent s'engage à prendre la température de l'enfant avant l'arrivée à votre domicile et à garder son enfant en cas de fièvre supérieure à 38°C. De même, l'enfant ne sera pas accueilli s'il présente des symptômes pouvant être rattachés au COVID19.
- Les parents doivent signaler si eux-mêmes sont fiévreux ou s'ils toussent : dans ce cas leur enfant ne pourra pas être accueilli. De même, les enfants dont un membre de la famille vivant au domicile, est malade du COVID, ne seront pas accueillis pendant 14 jours suivant les consignes du médecin qui suit la famille.
- Limiter l'apport de matériel venant de l'extérieur (sac de change par exemple) prévoir juste une tenue spécifique et le « doudou ».
- Demander une tenue spécifique chaque jour pour l'accueil, des chaussons resteront dans la mesure du possible au domicile de l'assistant maternel ; la tenue spécifique du jour sera rendue au parent le soir pour être nettoyée.

Fiche 3 : L'accueil des enfants

- les enfants seront changés et enlèveront leurs chaussures à leur arrivée. Ils seront vêtus d'une tenue spécifique et de chaussons.
- Les mains des enfants seront lavées dès l'arrivée et très fréquemment, avant et après les activités, avant et après le change, avant et après le repas
- Un roulement de caisses de jeux (facilement lavables et en petites quantités) permet de faciliter le nettoyage quotidien des jeux mis à disposition des enfants, en veillant à une répartition suivant les âges et les types de jeux proposés.
- Il est déconseillé d'organiser des activités avec des matériaux de manipulation difficilement lavables (pâte à modeler, sable, semoule...) ;
- Les sorties hors du domicile seront limitées et aucun regroupement n'est possible (RAM, association...). L'utilisation du véhicule est déconseillée.
- L'adaptation des nouveaux enfants ne pourra se faire en présence des parents. Il sera privilégié un accueil de courte durée renouvelé plusieurs fois.

Fiche 4 : Mesures d'hygiène

Afin de réduire le potentiel risque de contamination par le Covid -19, tout en facilitant l'entretien des jouets et jeux destinés aux enfants, il convient de se référer aux préconisations suivantes :

- les jouets sont choisis en fonction de leur facilité de désinfection et leur nombre est limité
- les jouets à haut potentiel contaminant (peluches, jouets en bois, déguisements, jouets en tissus ou en carton...) sont retirés.

Il convient donc de choisir de préférence des jouets en plastique plus facilement lessivables.

Hygiène des locaux, du matériel, du linge :

- nettoyer quotidiennement les surfaces lavables en insistant sur les surfaces les plus souvent touchées : poignées de porte, téléphone, une attention sera également apportée à l'entretien des sanitaires sans omettre les robinets, chasse d'eau, loquets... ;

Les produits ménagers usuels sont suffisants pour nettoyer les surfaces. Une vigilance particulière sera nécessaire en cas d'utilisation d'eau de Javel.

- Le matériel de puériculture sera lavé quotidiennement
- nettoyer les pots après chaque usage
- changer le linge quotidiennement (drap, serviettes de toilette, bavoirs...) et les laver à 60°
- laver des jouets au quotidien.
- aérer régulièrement la maison et cela au moins 15 mn 3 fois par jour

Les repas

Lorsque les repas sont apportés par les familles, ils doivent être mis dans un sac en plastique au nom de l'enfant à l'intérieur de la glacière. L'assistant maternel ne récupère que ce sac et le met au frigo éloigné des autres aliments.

ANNEXES

Surveillance de l'état de santé des enfants durant l'accueil et conduite à tenir

Pour les enfants qui ont une pathologie chronique, l'avis du médecin traitant est indispensable.

L'assistant maternel sera attentif à l'apparition éventuels symptômes évocateurs du COVID19 :

- Fièvre (> à 38°)
- Toux ou autres signes respiratoires (une respiration rapide peut être un signe de gravité)
- Diarrhée
- Altération de l'état général...

En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant, il convient de :

- Isoler l'enfant du reste du groupe
- Lui donner un antipyrétique selon l'ordonnance dont vous disposez
- Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant
- Téléphoner au 15 en cas d'urgence
- Suivre éventuellement les consignes du médecin
- si le diagnostic posé est une infection Covid, l'enfant ne sera plus accueilli jusqu'à sa guérison, et 14 jours minimum après.

Dans tous les cas, prévenir votre référent PMI SMAPE

Entretien de la maison et des espaces utilisés par les enfants en cas de symptômes Covid-19 chez l'un d'entre eux :

Entretien de la maison :

- ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.

Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :

- nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau imprégné d'un produit détergent ;
- rincer à l'eau du réseau ;
- laisser sécher ;

- puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents ;
- à défaut d'utiliser l'eau de javel, le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit) ;
- les déchets produits par la personne ayant déclaré la maladie (notamment les mouchoirs à usage unique et les masques) sont éliminés via le circuit des ordures ménagères (dans un sac plastique noué une fois plein).

TOUT SAVOIR SUR LE MASQUE GRAND PUBLIC

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre